

Faire face ensemble à la pandémie de COVID 19 et assurer la continuité de nos soutiens à la lutte contre le VIH-sida, la tuberculose et le paludisme

Adaptation temporaire de l'Initiative 5 %

2 avril 2020

Après avoir rappelé que :

- ✓ la **sécurité et sureté de toutes les équipes**, dans les sièges et sur le terrain, sont la première des priorités tant pour Expertise France que pour ses partenaires
- ✓ l'Initiative 5 % entend **contribuer pleinement à l'effort de l'agence Expertise France**, elle-même contribuant à la réponse contre la COVID-19 de l'équipe France, en lien étroit avec l'AFD, le MEAE, les organisations de la société civile, le monde de la recherche scientifique et médicale et la Croix-Rouge Française.
- ✓ il convient de **ne surtout pas se démobiliser** sur les trois maladies et sur l'appui aux systèmes de santé face à une crise sanitaire de l'ampleur de celle du COVID-19, il est proposé les flexibilités et opportunités suivantes :

Nous avons bien conscience que certaines activités vont se ralentir ou se décaler, que d'autres ne pourront pas se mettre en place, ce qui aura un impact sur les projets et sur les missions d'assistance technique. Et que dans le même temps, il convient d'intégrer le contexte de la pandémie de COVID-19 pour poursuivre les activités dans la mesure du possible.

Canal Expertise

Mise en œuvre de mission d'assistance technique en soutien à l'accès aux financements du Fonds mondial et à la mise en œuvre des activités financés par le Fonds Mondial

- Pour le **Canal Expertise**, les circonstances nous imposent de revoir drastiquement la manière de travailler.
- La **priorité** sera donnée à la poursuite, quand c'est possible, de l'appui aux pays éligibles qui préparent leurs **nouvelles requêtes de financement**. Des appuis à la reprogrammation offerte par le Fonds mondial sur la réponse à la COVID-19 seront également pris en considération. **Les autres missions d'assistance technique sont suspendues pour l'instant.**
- Merci de prendre contact avec votre chargé.e de projet à l'Initiative 5% pour plus d'informations.

Canal projets

Soutien à des activités catalytiques dans les pays éligibles, dans le but de faire évoluer l'environnement, les politiques ou les pratiques de santé

Nous avons prévu les possibilités suivantes pour les porteurs de projet en cours (c'est-à-dire liés contractuellement à Expertise France au titre de l'Initiative 5%) :

Chaque porteur de projet pourra bénéficier **des mesures prévues relatives aux prorogations et suspensions d'activités par nos conventions**. Il suffit d'en faire la demande à votre chargé.e de projets ; des avenants seront potentiellement nécessaires, au cas par cas. Toute l'équipe est à votre écoute (en télétravail), ne soyez pas inquiets, nous ferons preuve de toute la flexibilité qui s'impose ;

Une **reprogrammation**, pour les projets en cours, **avec une orientation COVID-19**, pour des activités de prévention, de mise à niveau des soins, d'assurance de la continuité des soins et de l'accès aux traitements, de formation du personnel soignant, et enfin d'achat d'équipements nécessaires (GHA, gants, masques, etc.) est ouverte. **Elle permet de reprogrammer jusqu'à 10 % de la subvention**, montant à allouer à des activités COVID-19 en lien avec les activités déjà programmées dans les projets. Des avenants seront nécessaires, au cas par cas, mais les activités découlant d'une reprogrammation pourront démarrer dès l'accord écrit de l'Initiative 5%, avant même la signature de l'avenant, de façon exceptionnelle ;

Enfin, dans le cas où la reprogrammation n'est pas suffisante, l'Initiative 5 % **ouvre la possibilité d'un financement additionnel** pour augmenter les moyens des acteurs et partenaires que nous soutenons déjà. A partir d'une demande courte (formulaire à demander à vos chargé.e.s de projets), il est possible de demander un financement additionnel (top-up) **d'un montant pouvant aller jusqu'à 15 % maximum de la subvention en cours**. Ce financement additionnel permettra de financer des activités à la lutte contre la COVID-19 uniquement, en lien avec les activités menées par le porteur du projet dans les trois maladies (VIH, TB et paludisme) ou dans le renforcement des systèmes pour la santé, et ce dans les pays éligibles à l'Initiative 5 %. Ces financements additionnels feront l'objet d'une instruction accélérée avec deux soumissions par semaine possible. Ils devront tous faire l'objet d'une validation par le comité de pilotage de l'Initiative 5% et feront l'objet d'un avenant.